



LYON 2007 © LOUIS SAAD-FREIXAS

COLLECTIF POUR LE DROIT DES ENFANTS ROMS À L'ÉDUCATION

AUCUN ENFANT NE DOIT ÊTRE EXCLU DU DROIT À L'ÉDUCATION EN FRANCE EN RAISON DE SON ORIGINE, DE SON LIEU D'HABITATION, DE SON HANDICAP OU DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SES PARENTS.



LYON 2007 © LOUIS SAAD-FREIXAS

PLUSIEURS MILLIERS D'ENFANTS ROMS RESTENT À LA PORTE DE L'ÉCOLE... CELA SE PASSE ICI, EN FRANCE. NOUS, SYNDICATS ENSEIGNANTS ET ASSOCIATIONS, NOUS RASSEMBLONS AUJOURD'HUI EN COLLECTIF POUR DÉNONCER CETTE SITUATION SCANDALEUSE ET MÉCONNUE, 20 ANS APRÈS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT.



LYON 2007 © LOUIS SAADI-FREIXAS

LE DROIT À L'ÉDUCATION DOIT S'ACCOMPAGNER DE MESURES QUI PERMETTENT UNE SCOLARISATION EFFECTIVE DANS LA DURÉE.

Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 2 juillet 1990 - Art. 28

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gra-

tuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ; [...]

- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. [...]

Code de l'Education - Art. L131-1

« L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans. [Elle est] assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement. »

Les familles roms en France

10 à 15 000 personnes, qui se reconnaissent comme Roms et sont de nationalité étrangère vivent en France dans des conditions de grande précarité. Il s'agit souvent d'une migration en famille et on compte parmi eux 50% d'enfants. Ils sont originaires de différents pays d'Europe de l'Est, de plusieurs régions à l'intérieur de ces pays, etc. On ne peut donc pas appréhender les Roms comme une population homogène. Les raisons de la migration sont souvent économiques, s'y ajoutent les discriminations à caractère raciste. Dans les pays d'origine ils vivent de façon sédentaire depuis des siècles. Leur situation est donc à distinguer des Gens du voyage : citoyens français qui adoptent, pour certains, un mode de vie itinérant ou semi-sédentaire. 90% des familles roms sont de nationalité roumaine et dans une moindre mesure bulgare, donc citoyens de l'Union européenne depuis 2007. Ils bénéficient

des mêmes droits que les autres communautaires, excepté l'accès au salariat durant une période transitoire censée s'achever fin 2011 ou fin 2013. En pratique durant cette période, l'accès au marché du travail est quasi impossible alors que pour être considérés comme en séjour régulier en France, ils doivent prouver qu'ils disposent de ressources suffisantes. Ils se voient donc refuser l'ensemble des prestations sociales soumises à la condition de séjour régulier.

Les 5 à 7000 enfants roms présents en France aujourd'hui sont arrivés ou arriveront à 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école.

L'exclusion de l'école constitue presque la norme pour les enfants roms présents en France, plus encore qu'en Roumanie. Pour les quelques enfants répertoriés comme « scolarisés », il s'agit parfois d'une parenthèse elle-même chaotique, entrecoupée par les absences et retards.

Année scolaire 2008-2009	Enfants de 6 à 16 ans présents	Enfants inscrits en cours d'année	Enfants effectivement scolarisés en fin d'année
Marseille	≈ 600	≈ 50	≈ 20
Lyon	≈ 159	≈ 92	≈ 35
Nantes*	≈ 300	≈ 120	≈ 40

*(hors terrains conventionnés)

L'exclusion de l'école des enfants roms n'est pas sans conséquences.

- > Voir s'éloigner toute perspective d'insertion sociale et économique à l'âge adulte
- > Se trouver en permanence exposé à différents dangers liés à l'absence de sécurité sur les squats et bidonvilles comme aux activités de rue.
- > Etre privé d'un repère spatial et temporel important, dans un quotidien marqué par les préoccupations de survie

A Marseille, Denisa inquiète pour son avenir

Denisa a 12 ans. Elle s'est installée avec sa famille il y a plus d'un an sur un squat à Marseille, mais cela fait déjà plus de 4 ans qu'ils vivent en France ; 4 ans passés à se déplacer de squat en squat, au gré des expulsions. Avant de venir à Marseille sa famille était installée à Lyon, où Denisa a été scolarisée pendant 2 ans. Cela fait désormais plus d'un an que Denisa n'est pas allée à l'école, alors je lui demande pourquoi elle a arrêté. Elle me dit que ce n'est pas facile d'aller à l'école avec les expulsions. Comme beaucoup de familles roms, la famille de Denisa a beaucoup de mal à se stabiliser : lorsqu'ils se sont installés ici après avoir été expulsés de leur squat à Lyon, c'était sans savoir combien de temps ils pourraient y rester ; bientôt ils vont devoir quitter leur squat, et les parents pensent

retourner à Lyon ; ils n'en savent pas plus. Alors envisager une scolarité dans ces conditions semble bien compliqué. Pourtant ce n'est pas l'envie de reprendre l'école qui manque à Denisa ; elle me le dit avec enthousiasme : là-bas elle s'est fait des copines, elle a bien appris le français et beaucoup d'autres choses. Non seulement elle y a pris goût, mais elle a surtout pris conscience qu'aller à l'école était très important pour son avenir ; quand je lui demande pourquoi elle voudrait continuer d'y aller, elle me dit avec gravité qu'elle ne pourra pas trouver un travail si elle ne va pas à l'école.

(Propos recueilli par Alexia Veriter – Romeurope – sept. 09)

Les expulsions

Tant que la présence d'enfants soumis à l'obligation scolaire n'impose pas aux pouvoirs publics de garantir la stabilité des familles, les enfants roms n'exerceront jamais leur droit à l'éducation en France de façon effective et durable.

La présence d'enfants scolarisés sur un lieu de vie n'est jamais ou presque prise en compte par les préfetures et les tribunaux dans le cadre des procédures d'expulsion. Le quotidien des enfants roms en France est ainsi régulièrement interrompu par les évacuations des lieux de vie cumulées parfois à des mesures collectives d'éloignement du territoire national avec proposition d'une aide au retour humanitaire qui favorisent les va-et-vient Roumanie/France

Une année scolaire au rythme des expulsions de squats et terrains sur l'agglomération Lyonnaise

Septembre 2008	Rue de Gerland	120 personnes	80 enfants
Octobre 2008	Place Raspail	60 personnes	40 enfants
Décembre 2008	Surville Lyon 7ème. Terrain	60 personnes	30 enfants
Décembre 2008 (24/12 !!)	7 chemins Vaulx en Velin. Terrain.	17 personnes	10 enfants
Mars 2009	Vénissieux/Corbas. Terrain	20 personnes	10 enfants
Mars 2009	Moulin à Vent Vénissieux. Squat.	50 personnes	30 enfants
Mars 2009	Cluzan Lyon 7ème. Squat	50 personnes	15 enfants
Avril 2009	Rue Rebatel Lyon 3ème. Garage	6 personnes	4 enfants
Avril 2009	Rue Ampère Villeurbanne. Squat	4 personnes	2 enfants
Mai 2009	Rue Professeur Roux Vénissieux Squat	20 personnes	12 enfants
Mai 2009	Kruger Villeurbanne. Squats	120 personnes	50 enfants
Mai 2009	Bâtiment EDF. Villeurbanne	60 personnes	30 enfants
Mai 2009	Yves Farges. Lyon 7ème. Squat.	40 personnes	20 enfants
Juin 2009	Les Roberdières. Chassieu. Terrain	50 personnes	30 enfants
Juin 2009	St Priest. Terrain.	---	---
Juin/Juillet 2009	Berthelot Lyon 8ème. Terrain	50 personnes	20 enfants
Juin/Juillet 2009	Vaise Lyon 9ème. Squat	10 personnes	7 enfants
Juin/Juillet 2009	Auto-Pont Lyon 7ème. Terrain.	30 personnes	5 enfants
Juin/Juillet 2009	Eurexpo. Terrain (1)	100 personnes	60 enfants

à tout moment de l'année scolaire. Ces événements répétés empêchent le plus souvent une rescolarisation et occasionnent des traumatismes graves chez les enfants dont les répercussions sur la scolarité sont bien identifiées par les enseignants.

La scolarité d'Alexandru, ballotté d'un bout à l'autre de l'agglomération nantaise

« La famille d'Alexandru arrive à Nantes en avril 2007 et s'installe dans la périphérie ouest de la ville. Une demande de scolarisation est alors faite via les acteurs associatifs. Courant mai, Alexandru reçoit une convocation du CASNAV pour évaluer son niveau de lecture, d'écriture et de maîtrise de la langue française. Les résultats l'orientaient en CLA-NSA mais le manque de place impose un cursus ordinaire. L'affectation de l'Inspection Académique arrive en octobre 2007 : l'établissement retenu est le collège de secteur situé à 15 minutes du terrain où se sont établies les familles. Les débuts se passent relativement bien : aménagement de l'emploi du temps, renfort des cours de français, mise en place de soutien scolaire.

En décembre, les familles sont expulsées du terrain et s'installent à l'Est de Nantes. Désormais, pour aller à l'école, Alexandru a plus d'une heure de transport. La direction et l'équipe éducative du collège décident de prendre en charge son abonnement mensuel grâce aux fonds sociaux du collège. Mais les absences et les retards d'Alexandru, assez exceptionnels les premiers mois, s'intensifient. Les causes sont rapidement identifiées. D'une part le nouveau terrain est totalement insalubre (15 à 20 cm de boue pour accéder aux caravanes) et beaucoup de parents, dont ceux d'Alexandru, ont honte d'envoyer leurs enfants souillés à l'école. D'autre part, il apparaît que plusieurs chauffeurs de la ligne de bus refusent de desservir l'arrêt jouxtant le terrain (la grande majorité des enfants et des adultes circulant sans titre de transport).

Face à ces obstacles, une demande est adressée en mai 2008 à l'IA pour trouver un collège plus proche du nouveau terrain. La nouvelle affectation parvient en octobre, Alexandru est de nouveau à 20 minutes du collège. Mais huit mois plus tard, une nouvelle expulsion a lieu, obligeant les familles à quitter le terrain pour retourner à quelques mètres de leur premier site, dans la périphérie Ouest. Le collège d'Alexandru se retrouve donc une nouvelle fois à l'opposée de son domicile. Une nouvelle demande de changement de collège est adressée à l'IA. La demande, facilitée par une installation en appartement de la famille, est acceptée. A la rentrée 2009, Alexandru réintègre son collège d'origine.

Ce contexte a eu de lourdes conséquences sur la scolarité d'Alexandru: perte de repères scolaires déjà fragiles, absentéisme tendant à la déscolarisation selon les périodes, perte des acquis (ainsi en novembre 2008, Alexandru revenait au niveau qu'il avait octobre 2007). »

*Témoignage d'un membre de Médecins du Monde
oct. 2009*

Les démarches d'inscription

Tant que le principe de l'affectation immédiate dans les écoles des élèves physiquement présents sur une commune ne sera pas appliqué, les enfants roms et leurs familles ne pourront pas accéder à une représentation

claire du droit et de l'obligation scolaire en France.

Pour inscrire leurs enfants à l'école, les familles doivent parfois batailler contre le refus des municipalités. Elles doivent généralement faire face à des exigences abusives de justificatifs qui retardent l'inscription : justificatifs de domicile ou domiciliation administrative (qui est refusée par ailleurs par les CCAS et très difficile à obtenir de la part des associations agréées), certificats de naissance traduits en français par un traducteur assermenté, présence du responsable légal, vaccinations à jour (et non pas seulement une première injection), radio des poumons... Enfin, une fois l'inscription passée, les délais d'affectation dans un établissement sont dans beaucoup de cas anormalement longs (jusqu'à un an sur Nantes !)

Faire sa rentrée en 2009 dans les Yvelines

Environ 70 personnes campent entre les communes de C et de T. Cette dernière commune a été contrainte depuis une délibération (2009-233) de la HALDE en juin 2009 de scolariser les enfants roms. Mais à la rentrée, ces deux communes voisines de C et T ne semblent pas en avoir tiré d'enseignement.

« La famille B. est arrivée sur le terrain quelques jours avant la rentrée scolaire. Ils habitaient auparavant dans un autre département et les enfants (2 enfants d'âge collège, 4 de primaire et une de maternelle) ont tous déjà été scolarisés et sont francophones. Une inscription des enfants à C a été tentée (plus proche), mais la responsable du service de la scolarité a exigé que la famille ait une domiciliation administrative sur C. La famille est alors allée à la mairie de T pour demander une inscription scolaire sur T, suivie éventuellement d'une dérogation pour aller à C mais le service de la scolarité de T a répondu à la famille qu'il fallait qu'ils aillent s'inscrire à C, où se trouvait leur caravane. La carte IGN indiquant bien que le campement actuel se trouve sur T, la Ligue des Droits de l'Homme a recontacté le service scolarité de T, mais qui lui aussi exige une domiciliation sur T sachant très bien que les familles qui vivent sur le terrain ont des domiciliations postales dans différentes associations de la région, mais pas à T, et que seule la municipalité pourrait accorder une domiciliation administrative aux familles. »

Témoignage de la section LDH des Yvelines – oct. 09

Les conditions matérielles

Tant que les priorités des familles resteront tournées vers la survie quotidienne, elles ne pourront pas s'orienter vers l'école et leurs enfants conserveront un rôle économique. Il n'y a pas de logique à condamner la mendicité ou le travail des enfants roms en France lorsqu'on refuse à leur famille les prestations sociales qui, au titre de la protection de l'enfance, permettraient d'assurer leur subsistance, des conditions de vie digne et les frais liés à la scolarisation.

La scolarisation représente un coût important : habillement, fournitures scolaires, cantine, transport, sans même parler des activités périscolaires. Comment les familles roms peuvent-elles y faire face lorsque, sans accès à l'emploi et considérées comme en séjour irrégulier, elles n'ont pas droit aux prestations de la CAF ? Sur



© NANTES ET SES ENFANTS ROMS - PROJET DE FRANÇOIS TAVERNE - 2009

plusieurs départements où les droits CAF avaient été ouverts aux familles suite à l'entrée dans l'Union européenne et retirées ensuite, l'interruption des prestations s'est presque toujours accompagnée d'une déscolarisation des enfants qui sont retournés mendier dans la rue. On ne peut mieux démontrer l'impact direct des aides financières sur la fréquentation scolaire. Au regard de leur dénuement, ces familles ont, quelle que soit leur situation au regard du séjour, vocation à bénéficier de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des Conseils généraux. Mais les départements qui accordent des aides financières mensuelles à ce titre sont rares et ces aides financières sont menacées : nouveaux critères d'attribution illégaux, baisse des montants et des durées d'attribution... Enfin, les bourses et les fonds sociaux des collèges sont accordés de façon très irrégulière en fonction des établissements, l'enveloppe étant souvent épuisée et certains justificatifs, tels que l'avis de non-imposition, difficiles à obtenir par les familles.

.....
Les familles roms ne seraient pas « motivées » par l'école ?

Témoignage d'un Directeur d'école primaire à Marseille « En ce qui concerne les rapports entre l'école et les parents, ils sont très bons au début, et arrivé un certain moment, on ne revoit plus les parents. J'en vois quelques uns à 6h du matin qui commencent à faire les poubelles et qui rentrent le soir à 22h ; donc ce ne sont pas des gens qui traînent, ils travaillent, ils essayent de faire ce qu'ils peuvent... parce qu'ils n'ont aucun revenu sur le territoire français... On peut comprendre qu'ils essayent de survivre. Après quant à avoir un suivi pour les enfants, une scolarisation... ça n'existe pratiquement pas... et surtout depuis cette année (coupure des Allocations familiales).. On sent bien que les parents sont préoccupés de l'avenir de leurs en-

fants. Même lorsqu'il s'agit d'enfants qui n'étaient pas scolarisés dans le pays d'origine, les parents ont compris que dans les pays occidentaux la seule chance de réussir passe par les apprentissages solides de l'école. Ils ont bien senti qu'ici c'est incontournable. Mais pour ces parents, cette conscience qui se développe s'efface aussi devant d'autres problèmes matériels. D'ailleurs, ces familles sont beaucoup moins disponibles pour s'intéresser à l'école depuis que les allocations familiales ont été coupées. On a des enfants qui venaient régulièrement, qui s'intéressaient, avec lesquels tout se passait très bien, en train de faire de gros progrès, et qui ne viennent plus du jour au lendemain. On les voit sur la Canebière ou sur le Vieux Port vendre des roses ou faire la manche. Ça veut dire que le travail des enfants est aussi nécessaire pour la survie de la famille. Je ne pense pas qu'ils traînent dans la rue pour le plaisir de traîner dans la rue. Ces gens devraient au moins avoir droit aux prestations familiales pour permettre aux familles de nourrir leurs enfants sans qu'ils soient dans l'obligation d'aller travailler. Et quand ils sont à l'école, ils sont des élèves comme les autres.

Propos recueillis par S. Settembri – Mémoire de recherche « De la Roumanie à Marseille : les défis des Roms éternellement méconnus » – Avril. 09

.....

Par ailleurs, pour les enfants qui vivent en squat ou sur un terrain, aller tous les jours à l'école à l'heure, propre, rassasié et faire ses devoirs le soir relève de la prouesse : pas d'eau ou non raccordée aux habitations, ce qui signifie qu'il faut se laver dehors par tous les temps, pas d'électricité et beaucoup de promiscuité dans les caravanes ou les cabanes, donc difficile de faire ses devoirs le soir, de faire sécher le linge. A cela s'ajoutent les carences alimentaires qui participent aux difficultés de concentration et aux retards

Photo prise par un enfant rom vivant sur l'agglomération nantaise



DÉPARTEMENT 95-2005-DAVID DELA PORTE

de croissance, les maladies fréquentes liées au froid ou à l'insécurité des lieux, les problèmes d'audition et de vue non traités...

Il pleut à Lyon, les enfants roms n'iront pas à l'école

Dans la journée du jeudi, le directeur et une enseignante de l'école F.- qui accueille 11 enfants en maternelle et élémentaire CLIN vivant sur le terrain de S. - me téléphonaient pour me dire qu'aucun enfant n'était présent à l'école ce jour. Je leur ai dit que je passerai le soir. [...] Le soir, toutes les familles étaient là, les enfants pataugeaient dans une terre glaise qui collait aux chaussures, plusieurs enfants étaient pieds nus, ils étaient tous maculés de cette boue jaune sur leurs vêtements mouillés, elle passait par dessus les bottes des plus petits qui avaient la chance d'avoir des chaussures. Aussi, j'ai avalé ma salive lorsque je leur ai dit : « Pourquoi n'étaient ils pas à l'école aujourd'hui ? Ils sont mieux à l'école que là, ils auront un repas chaud au moins, demain il faut que tous soient à l'école ». Les parents m'ont répondu « oui, ils iront demain ». Je savais très bien que cela n'était pas possible, aucun vêtement ne pouvait être sec et que dire propre ! Leur cabane est leur seule protection, quelques planches, des plastiques divers de récupération. [...] Vendredi matin, tous les enfants étaient partis à l'école, accompagnés par les pères. »

*Témoignage d'un membre de l'association CLASSES
Oct. 2009*

Enfin, il est fréquent que les élèves se trouvent éloignés de leur établissement scolaire, soit car le lieu de vie est excentré, non desservi par les transports scolaires, soit car les inspections d'académie ne tiennent pas compte de la distance en affectant les élèves : à Nantes par exemple, pour respecter le quota de 5 enfants roms

par école, les enfants roms ont été dispersés dans toute la ville avec en moyenne 45 minutes (et pour certains 1h30) de transport pour se rendre à l'école.

Un bus scolaire à demi-vidé qui ne s'arrête pas devant le campement rom

« Après avoir été contrainte par le préfet d'inscrire à l'école les enfants roms présents sur sa commune à la rentrée 2008, la Mairie de Wimille (Pas-de-Calais) refuse toujours que le bus scolaire qui passe devant le campement rom s'y arrête. Les 16 écoliers auraient quitté l'école au bout de quelques jours si des parents d'élèves et des bénévoles ne se relayaient pas depuis un an pour venir les chercher (avec la mobilisation de 32 véhicules par semaine). La bonne nouvelle en cette rentrée 2009 est que le Conseil général prendra en charge le financement de la cantine. Mais la question du transport n'est toujours pas réglée et un nouveau bus, grand cette fois et à moitié vide, passe devant le campement et ne s'arrête pas. Raison : il n'y a pas d'arrêt de bus matérialisé... et bien sûr, rien n'est fait pour qu'il le soit. »

Témoignage de la section LDH de Boulogne – Oct. 2009

L'accueil des nouveaux arrivants au sein de l'école

Tant qu'une vraie politique d'accueil et d'accompagnement de ces enfants et de leurs parents au sein des établissements scolaires n'est pas mise en œuvre la plupart des enfants roms resteront en échec. Les enfants roms scolarisés pour la première fois en France sont non-francophones et n'ont pour beaucoup jamais été scolarisés auparavant. Deux dispositifs existent qui sont censés assurer leur adaptation : les élèves du primaire peuvent être regroupés en classe d'initiation (CLIN) ; les élèves du secondaire, selon qu'ils ont été

APRÈS 3 ANS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARISATION SUR BEZIERS

ou non scolarisés dans le pays d'origine, peuvent être accueillis dans des classes d'accueil (CLA) ou (CLA-NSA) pour ceux n'ayant jamais été scolarisés antérieurement. Ces classes regroupent de manière souple (pour certaines matières et avec des entrées et sorties permanentes) de petits effectifs (quinze élèves au maximum) avec l'objectif de rejoindre les autres classes. Or souvent, les inspections d'académie ne mettent en place aucun de ces dispositifs spécifiques et les enfants roms sont scolarisés directement en classe ordinaire, même s'ils ne parlent pas français et vont à l'école pour la première fois. Dans ces situations, les élèves roms se découragent très rapidement. Faute de moyens, l'accès des enfants à ces classes ou l'ouverture de nouvelles classes peut prendre de nombreux mois.

Des ouvertures de classe au compte-goutte

A Nantes : A la rentrée 2008, l'inspection académique, plutôt que d'ouvrir de nouvelles CLA-NSA, a divisé les élèves roms qui en relevaient en deux groupes, un premier groupe a été scolarisé dès la rentrée et le second groupe a dû attendre que cette classe transitoire se libère pour être scolarisé seulement sur le second semestre. A la rentrée 2009, une trentaine de jeunes roms d'âge collège sont en attente de place en CLA-NSA sur Nantes, sans perspective d'affectation rapide.

Et pourtant, comme pour tous les enfants, de beaux parcours scolaires sont possibles lorsque les conditions d'une fréquentation régulière sont réunies

La motivation des jeunes roms.

Mugurel à Orly

« Dans le Val de Marne, depuis 2000, si la scolarisation s'est rarement faite du jour au lendemain, la plupart des enfants ont pu être scolarisés, avec il est vrai des moments chaotiques. Certains jeunes, ont pris en main leur projet scolaire et ce malgré les expulsions et conditions de vie ! Mugurel est en 4ème en collège. Arrivé à Vitry sur Seine en 2005 sur un terrain en bord de Seine, après des expulsions d'autres départements, il rejoint l'école à Alfortville, en CLIN puis en CM1 et le collège. Sa famille est soutenue par un comité de soutien. Les conditions de vie sont précaires, la police fait pression. Mugurel étudie et s'inscrit dans un club de sport. L'ASE met en place un hébergement hôtel. Quand en juin 2008 la police expulse le terrain, Mugurel doit partir et sa famille s'installe sur un petit terrain à Orly. Un délai d'un an est obtenu au TGI de Créteil. Mugurel poursuit sa scolarité dans son collège, même si c'est loin, même si c'est difficile et angoissant pour lui et sa famille. Il motive les plus jeunes qui ont fait leur deuxième rentrée à Orly. Il participe à une activité éco citoyenne et obtient le 1er prix «Action terrain» dans le cadre du «Stockholm Junior Water Prize 2009» de l'ambassade de Suède à Paris. Il ne s'agit pas d'une situation isolée. »

Témoignage d'un membre de Romeurope 94

L'obligation scolaire, oui mais à condition d'y mettre les moyens

« A Nantes, dans le cadre de la politique d'intégration menée par Nantes Métropole, une prise en charge globale des familles a été mise en place sur des ter-

Contexte

Depuis 2004, un certain nombre de familles roms, originaires d'Ex-Yougoslavie, vivent à Béziers, sur des terrains dont elles sont propriétaires, occupant des mobilhomes, des caravanes ou des constructions de fortune. Cette population se compose d'environ 80 personnes dont une cinquantaine de jeunes et d'enfants, réparties sur 4 générations.

A la rentrée 2006, une bataille pour les inscriptions scolaires

Afin de soutenir ces familles, un collectif s'est créé en mai 2006, composé des familles roms, de différentes associations et de citoyens biterrois, qui a entrepris aussitôt des démarches en vue de l'inscription dans les écoles. 21 enfants ont été inscrits de façon échelonnée. La Mairie s'est opposé à la scolarisation des 14 autres lorsqu'elle s'est aperçue qu'ils résidaient sur le même lieu, argumentant le fait que ces familles s'étaient installées de façon illégale en zone agricole inondable et qu'une évacuation avait été demandée. La FCPE, l'ABCR et la Cimade ont fini par saisir l'Inspection Académique, le Préfet et le Sous-Préfet pour leur demander comme le prévoient les articles L 111-2 et L 131-1 du Code de l'Education, de se substituer au Maire de Béziers défaillant et de procéder à l'inscription des enfants. Cette démarche ne débloquent pas la situation, les familles ont saisi le Tribunal administratif, qui a rendu une ordonnance en référé le 25 septembre 2006 enjoignant le maire de Béziers d'inscrire les enfants sous 8 jours. En parallèle, les familles et la Cimade avaient déposé un recours auprès de la HALDE qui rend son délibéré le 12 février 2007 rappelant que le droit à l'école n'est en aucun cas subordonné aux réglementations relatives à l'urbanisme ou à la sécurité publique.

Réunir l'ensemble des conditions pour une scolarisation effective

Par manque de place sur les écoles de secteur, les enfants sont inscrits à une dizaine de km de leur lieu de vie, non desservi par une ligne de bus de ville. Des bénévoles se sont organisés pendant presque deux mois pour accompagner les enfants et un bus de ramassage scolaire a été mis en place à la rentrée des vacances de novembre, financé ainsi que la cantine par le Département. Une salariée à mi-temps de l'ABCR est chargée de l'accompagnement à la scolarité. Elle joue le rôle d'interface entre les familles et les institutions : information sur le droit à l'éducation en France, accompagnement vers la plate-forme plate forme d'accueil et d'évaluation des primo arrivants, accompagnement pour l'inscription des enfants dans les établissements scolaires et information du corps enseignant. Après l'inscription, elle assure un accompagnement des parents aux réunions et convocations à l'école, le suivi en lien avec les travailleurs sociaux des demandes de bourse et de prise en charge des frais liés à la scolarisation, la coordination des interventions du « Point d'appui » (association biterroise, membre du Collectif, qui intervient pour l'aide aux devoirs, le soutien scolaire et l'accès à la culture), le suivi des vaccinations, la coordination des rendez-vous du vestiaire (géré bénévolement par des militants du Collectif avec l'objectif de permettre à ces enfants de se rendre convenablement vêtus à l'école), une aide pour le montage des dossiers d'orientation, un rôle de médiation dans les cas d'absentéisme...

Aujourd'hui, les résultats de cet accompagnement sont là

Depuis cette rentrée scolaire 2006, tous les enfants d'âge primaire sont scolarisés, et certains dès la maternelle. Parmi les enfants d'âge collège, seules deux filles ont été déscolarisées. Les règles de vie en collectivité ont été relativement vite respectées. Les retours des écoles sont positifs. Les enfants sont aujourd'hui entrés dans leur statut d'apprenant. L'absentéisme a régressé et, contrairement au début, les absences sont essentiellement excusées par la grande précarité des conditions de vie. Les parents sont très contents que les bénévoles viennent soutenir leurs enfants dans leur scolarité et l'école est devenue une réelle priorité pour eux. (Informations transmises par l'ABCR, la CIMADE et la FCPE).



rains dits conventionnés. Alors que l'obligation scolaire pèse sur toutes les familles, notamment pour accéder aux aides à la subsistance, elles n'ont pas toutes les mêmes moyens pour y répondre. Celles présentes sur les terrains conventionnés bénéficient, grâce à un investissement des pouvoirs publics et des associations, d'une stabilité et d'un minimum de confort en matière de logement, d'un accompagnement médico-social, et enfin d'aides financières pour les frais relatifs à la scolarisation (dans le cadre du programme réussite éducative de la mairie), comme la prise en charge des transports, d'une partie des fournitures, subventions pour la cantine... Nantes métropole a également mandaté une association chargée de l'accompagnement scolaire (avec des cours de soutien), et de la médiation entre les familles et les établissements... Le

résultat est le suivant : sur les terrains conventionnés, tous les enfants de 6 à 16 ans sont scolarisés, beaucoup d'enfants sont scolarisés en maternelle, et quelques jeunes en lycées professionnels. Sur les terrains dits sauvages, où les familles ne bénéficient d'aucun accompagnement à la scolarisation, on estime à 10% le taux d'élèves scolarisés. »

Informations recueillies par Alexia Veriter – Romeurope

A l'échelle locale et nationale, la prise de conscience et la mobilisation des pouvoirs publics est urgente.

La responsabilité des pouvoirs publics par rapport à cette situation d'exception, à travers laquelle le principe républicain du droit et de l'obligation scolaire est bafoué, doit être assumée. Quels sont les Maires aujourd'hui qui, lorsqu'il s'agit d'enfants roms, respectent à la lettre leur obligation de « dresser la liste de tous les enfants résidant dans [leur] commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire. » (Code de l'Éducation - Art. L131-6) ? Quels sont les conseils généraux qui prennent au sérieux leur mission de protection de l'enfance et ce qu'elle implique de soutien financier, matériel et d'accompagnement social pour garantir une scolarisation effective de tous les enfants ? Quelles sont les inspections d'académie qui ne se contentent pas d'attendre les demandes d'inscription que font remonter les associations mais se soucient des enfants pour lesquels personne n'a entamé de démarches, et qui mettent ensuite à disposition les moyens adaptés pour les accueillir immédiatement dans les établissements ? Les seuls intervenants présents sur le terrain sont aujourd'hui des associatifs, majoritairement bénévoles et submergés par l'ampleur des besoins, au point que certains sont acculés à « sélectionner » les enfants qu'ils inscrivent à l'école et ceux qui seront laissés de côté.

COLLECTIF POUR LE DROIT DES ENFANTS ROMS À L'ÉDUCATION

AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – CGT Educ'Action – CLIVE (Centre de Liaison et d'Information Voyage) – DEI-France (Défense des Enfants – International) – FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) – FERC-CGT (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – ICEM-Pédagogie Freinet (Institut Coopératif d'École Moderne) – Imédiat – Intermèdes – RESF (Réseau Education Sans Frontière) – Sud Education – SNUipp-FSU – Solidarité Laïque

Et les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope : ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) – AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) – ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) – ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) – ASFR (Association de Solidarité avec les Familles Roumaines) – CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) – CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – CAM (Comité d'Aide Médicale) – FNASAT-Gens du voyage – CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – Hors la Rue – LDH (Ligue des Droits de l'Homme) – Liens Tsiganes – MDM (Médecins du Monde) – MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de solidarité avec les Roms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Secours catholique – SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) – Une famille un toit 44 – URAVIF (Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France) Et les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge, de Meudon, le Collectif nantais Romeurope, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie et le Collectif des sans papiers de Melun